



La lettre de la sécurité routière de la Creuse



Magali DEBASSE,
Préfète de la Creuse



PRÉFÈTE
DE LA CREUSE

À l'heure où je publie cette lettre de la sécurité routière, un jeune automobiliste de 23 ans vient de perdre la vie sur une route du département. Malgré une baisse significative du nombre de tués en juillet (-5,5%) et en août (-15,5%) en France, gardons en mémoire que la route peut être meurtrière et que chacun doit se sentir responsable derrière son volant, son guidon ou encore à pied. La mortalité des piétons et des cyclistes est en hausse et atteint l'un de ses plus mauvais résultats depuis cinq ans.

Les deux mois d'été, juillet et août, sont des mois sensibles en matière de sécurité routière dus aux départs et aux retours de congés estivaux. Pour le département, le mois d'août a enregistré son plus grand nombre d'accidents et de blessés sur 12 mois avec 13 accidents corporels et 10 blessés hospitalisés.

Dans le cadre des chassés croisés de l'été, j'ai organisé deux opérations de communication et de sensibilisation sur les aires de repos de Parsac et des Monts de Guéret, au profit des usagers de la RN145, afin de permettre aux nombreux visiteurs de participer aux ateliers pédagogiques proposés par les acteurs concernés et d'être sensibilisés sur le passage aux 80 km/h.

A l'approche des vacances de la Toussaint, et face au succès rencontré lors de ces opérations de communication, une nouvelle action sera organisée le 16 octobre prochain.

Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière

Les chiffres de l'accidentologie en juillet et août 2017 / 2018

Accidentologie en Creuse – 4^{ème} bimestre 2018

2018	accidents corporels (A)			tués (T)			blessés (B)			dont hospitalisés (+24h) (H)		
	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP
juillet	4	4	0	0	0	0	5	5	0	5	5	0
août	13	12	1	0	0	0	13	12	1	10	9	1
total 4^{ème} bimestre 2018	17	16	1	0	0	0	18	17	1	15	14	1
total 4 ^{ème} bimestre 2017	22	19	3	0	0	0	29	26	3	23	21	2
évolution 2018/2017	-5	-3	-2	0	0	0	-11	-9	-2	-8	-7	-1

moyenne des 4 ^{èmes} bimestres 2013 à 2017	12	9,8	2,2	1	1	0	13,8	11,6	2,2	10,8	9,6	1,2
---	----	-----	-----	---	---	---	------	------	-----	------	-----	-----

sources : gendarmerie nationale (GN) et sécurité publique (SP) – données non consolidées

au 31 août	A	T	B	H
année 2018	39	2	50	32
année 2017	52	5	62	50

données 4^{èmes} bimestres
chiffres 2018 en baisse
par rapport à 2017
mais en hausse
par rapport à la moyenne 2013-2017
sauf pour le nombre de tués



pic en août



- 6 accidents n'impliquant qu'un deux-roues seul (2 moto, 4 cyclo)
- 4 accidents dans virage avec déport à gauche
- 4 accidents n'impliquant qu'une voiture seule



*** Les actions à venir ***

- **Samedi 13 octobre** : Rencontres de la Sécurité Intérieure – Parking Intermarché à Sainte-Feyre

- **Dimanche 28 octobre** : Journée moto « Révision des Acquis » – Caserne Bongéot à Guéret

Opération de communication aire de repos des Monts de Guéret

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière pendant la période estivale, Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse, a organisé une opération de communication et de sensibilisation à la sécurité routière, au profit des usagers de la RN 145, le vendredi 27 juillet 2018 à l'aire des Monts de Guéret.

Cette opération a été organisée avec le concours de la gendarmerie, des inspecteurs départementaux de la sécurité routière, de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 23, de la prévention MAIF, de l'UFOLEP 23 et des amis de la gendarmerie.



De nombreuses animations ont été proposées aux visiteurs : quizz portant sur la réglementation en vigueur, simulateur deux roues, parcours alcool et cannabis, animations, conseils pédagogiques, distribution de plaquettes, notamment celle relative à l'abaissement de la vitesse à 80 km/h.



Création du fichier des véhicules assurés (FVA) pour lutter contre la conduite sans assurance

Décidée lors du Comité interministériel de sécurité routière du 2 octobre 2015, la création d'un fichier des assurés (FVA) a été introduite dans la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle du 18 novembre 2016. Le décret du 24 juillet 2018 précise les modalités de constitution et d'alimentation de ce fichier, qui permettra notamment de lutter plus efficacement contre la conduite sans assurance en facilitant les contrôles des forces de l'ordre.

À partir du 1er janvier 2019, réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post permis »

Les conducteurs novices sont impliqués dans un quart des accidents de la route. À ce titre, le décret du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis exclusivement réservée aux conducteurs novices. En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de sur-confiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.



La France pratique les échanges transfrontaliers d'informations sur les infractions routières avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie



Depuis le 9 juillet 2018 ces échanges, qui s'inscrivent dans le cadre fixé par la directive européenne, vont permettre de poursuivre les ressortissants estoniens, lettons et lituaniens qui commettent des infractions routières relevées par radar sur le territoire français. Réciproquement, les ressortissants français commettant des infractions routières relevées par radar sur les routes estoniennes, lettones et lituaniennes pourront être poursuivis par les autorités de ces pays.

L'application « Mode conduite » passe en mode automatique

La Sécurité routière fait évoluer l'application « Mode Conduite », lancée en 2014 pour aider les usagers de la route à résister à la tentation de prendre leur téléphone en main.

Disponible gratuitement sur Android, elle bloque pendant la durée du trajet en voiture ou à moto, les appels entrants et les notifications des SMS et envoie automatiquement un message d'indisponibilité à l'émetteur pour l'informer que la personne est au volant.

Nouveauté en 2018 : le conducteur peut choisir d'automatiser l'activation de l'application sans aucune action de sa part par le biais du Bluetooth ou du détecteur de mouvement.

